

Proposition du Conseil Administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de **6'100'000 francs** destiné à l'aménagement du domaine public aux abords de la couverture des voies CFF de St-Jean, sur le tronçon compris entre les ponts des Délices et de l'avenue d'Aire

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Le 12 novembre 1996, votre Conseil octroyait un crédit de 7'785'000 francs (proposition N°114) destiné à l'aménagement de la surface de la partie « couverture » proprement dite des voies CFF de St-Jean, c'est-à-dire sur l'ouvrage de béton destiné à recevoir de futures constructions.

Actuellement, ces constructions sont en voie d'occupation et deux réalisations de la Ville de Genève doivent encore être engagées dans le courant de l'année 1999 ; à savoir, la construction d'une bibliothèque et d'une crèche.

L'exposé des motifs de la proposition N°114 rappelait les demandes de crédit qui seraient soumises ultérieurement à votre Conseil en relation avec la finition des aménagements contigus à la « couverture ».

La présente demande de crédit concerne les travaux d'aménagement et de reconstruction du domaine public situé de part et d'autre de l'ouvrage du génie civil sur lequel les bâtiments ont été réalisés.

**Eléments techniques du projet**

*a) Aménagement de surface*

*Avenue des Tilleuls et cheminement côté rue de St-Jean*

La construction d'un parc de stationnement souterrain à l'avenue des Tilleuls a permis - dans le cadre de ces travaux - de procéder à la mise en place du projet de réaménagement de l'avenue des Tilleuls sur l'emprise de la dalle de couverture du parking, à l'exception de quelques travaux de finitions, tels que les revêtements définitifs de la chaussée et de la berme arborisée.

Aujourd'hui, les travaux d'aménagement doivent être poursuivis côté pont des Délices et rue De-Miléant. Ils consisteront en la poursuite de la berme arborisée d'une largeur d'environ 4,15 m. nécessaire à la séparation des cheminements piétons et vélos et des accès livraisons aux bâtiments situés sur l'ouvrage de la couverture des voies CFF, de la circulation de desserte du quartier. Cette circulation sera possible sur une chaussée d'environ 4 m. contiguë à la berme arborisée et à un trottoir d'environ 2 m. de largeur maintenu côté bâtiments. La berme de l'avenue des Tilleuls sera poursuivie au-delà de la rue De-Miléant soit jusqu'à la partie privée de cette artère.

Les infrastructures de chaussées et de trottoirs seront reconstruites et les écoulements des eaux de surface conduits dans les collecteurs publics appropriés existants. Quant au cheminement piétonnier existant côté rue de St-Jean entre le pont des Délices et la rue De-Miléant, celui-ci sera complété par un éclairage public adéquat.

*Rue des Confessions (tronçon compris entre la rue De-Miléant et la rue du Beulet)*

Reconstruction complète de cette artère entre la rue De-Miléant et la rue du Beulet, une chaussée d'une largeur de 5,30 m. sera aménagée avec un stationnement longitudinal bilatéral. Le trottoir côté immeubles aura une largeur variable en fonction de l'état foncier existant, quant à celui situé en bordure de la couverture des voies CFF, sa largeur sera de 2 m. avec des avancements de trottoirs à proximité des carrefours, afin d'améliorer la sécurité et la visibilité pour les piétons.

*Chemin François Furet (tronçon compris entre la rue du Beulet et l'avenue De-Gallatin)*

Ce tronçon du chemin Furet sera réaménagé avec un large trottoir contigu à la couverture des voies CFF, dont la largeur varie entre 5 m. et 9 m. Il sera complété par la plantation de 10 arbres.

La chaussée aura une largeur de 3,50 m. et le trottoir côté immeubles sera élargi à 2 m. Un stationnement longitudinal est prévu côté voies CFF.

Le raccordement du chemin Furet sur l'avenue De-Gallatin est réalisé au travers d'un trottoir traversant.

*Chemin François-Furet (tronçon compris entre l'avenue De-Gallatin et l'avenue d'Aïre)*

Ce tronçon du chemin Furet verra également l'aménagement d'un large trottoir en bordure de la couverture des voies CFF dont la largeur sera d'environ 8 m. et de 3 m. à l'approche de l'avenue d'Aïre.

Un stationnement «épi» sera aménagé côté voies CFF et 15 arbres seront plantés dans le nouveau trottoir. Quant à la chaussée, elle fera l'objet de réfection ponctuelle de sa fondation et de la pose d'un revêtement bitumineux de surface.

### *Cheminement piétonnier cyclable côté Jura (tronçon compris entre la rue De-Miléant et l'avenue d'Aïre)*

Entre la rue De-Miléant et l'avenue d'Aïre un espace de largeur variable subsiste entre l'ouvrage de génie civil de la couverture des voies CFF et les propriétés privées situées côté Jura.

Afin de poursuivre l'itinéraire cyclable de l'avenue des Tilleuls en direction de l'avenue d'Aïre, il est envisagé d'aménager cet espace, afin de l'affecter au seul usage des piétons et des cyclistes. Dans sa partie située entre la rue De-Miléant et l'avenue De-Gallatin sa largeur variable afin de tenir compte de la végétation existante côté parcelles privées : un minimum de 2,50 m. sera réalisé à l'approche de l'avenue De-Gallatin. Des plantations complémentaires pourront même être effectuées en bordure de ce cheminement, dans l'emprise du droit de superficie concédé par les CFF.

Le profil en travers du nouveau cheminement sera construit de façon à permettre un ruissellement des eaux de pluie latéralement, en direction de la végétation, en cas de fortes pluies quelques sacs d'écoulement permettront une évacuation du surplus d'eaux afin de ne pas causer de désagrément aux usagers.

Quant au tronçon du cheminement compris entre l'avenue De-Gallatin et l'avenue d'Aïre il y aura une largeur minimum de 4 m. Un espace de plantations d'une largeur minimum de 2 m. sera réalisé en bordure des parcelles privées. Là, également des dispositions similaires au tronçon précédent seront prises pour l'écoulement des eaux de surface.

Le raccordement de ce cheminement côté avenue d'Aïre sera réalisé sur la contre-route existante.

### *b) Assainissement*

Dans le cadre du chantier de la réalisation de la couverture des voies CFF de St-Jean il a été procédé à la construction de divers collecteurs, principalement d'eaux pluviales. Dès lors les aménagements et travaux qui sont décrits dans cette proposition ne nécessitent pas la construction d'importantes canalisations publiques pour l'évacuation des eaux. Il s'agit dès lors essentiellement de la mise en place de sacs de récolte de ces eaux et de leur évacuation en direction du réseau existant.

Quant au projet plus important de réalisation d'une canalisation d'eaux pluviales entre le Rhône et Châtelaine, celui-ci fera l'objet d'une proposition ad hoc qui vous sera soumise ultérieurement.

Néanmoins, afin de permettre la finition des travaux aux abords immédiats de la couverture des voies CFF, nous avons prévu la construction d'une chambre de réception de cette future canalisation, chambre qui se situera en bordure de l'avenue des Tilleuls à environ 30 m. de la nouvelle maison de quartier. Cette chambre sera nécessaire notamment pour des dispositions constructives liées à la méthode de construction de la nouvelle canalisation.

## Estimation du coût des travaux

4.

A <u>Travaux de génie-civil</u>	<u>Avenue des Tilleuls et cheminement  côté rue de St- Jean</u>	<u>Rue des Confessions</u>	<u>Chemin Fran- çois-Furet (Av. d'Aire-rue du Beulet)</u>	<u>Piste cyclable côté Jura (Av. d'Aire-rue de Miléant)</u>	
Prix de régie	Fr. 75'000.00	Fr. 29'000.00	Fr. 56'500.00	Fr. 48'500.00	
Installations générales de chantier	Fr. 99'000.00	Fr. 44'500.00	Fr. 79'000.00	Fr. 78'000.00	
Défrichements	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. 4'000.00	
Démolitions	Fr. 7'000.00	Fr. 9'000.00	Fr. 23'000.00	Fr. 7'000.00	
Petits ouvrages en béton	Fr. 14'500.00	Fr. -	Fr. 47'000.00	Fr. 110'000.00	
Constructions de ré- seaux de distribution souterrains	Fr. 172'000.00	Fr. 10'500.00	Fr. 78'500.00	Fr. 48'500.00	
Terrassements	Fr. 90'000.00	Fr. 80'500.00	Fr. 191'000.00	Fr. 70'500.00	
Couches de transitions et de fondation	Fr. 200'500.00	Fr. 61'000.00	Fr. 140'000.00	Fr. 116'000.00	
Bordures et pavages	Fr. 238'500.00	Fr. 96'500.00	Fr. 170'000.00	Fr. 88'500.00	
Revêtements et réfec- tions de routes	Fr. 259'500.00	Fr. 120'000.00	Fr. 203'000.00	Fr. 150'000.00	
Evacuation des eaux	Fr. 220'000.00	Fr. 183'500.00	Fr. 140'000.00	Fr. 210'000.00	
<b>Total (par rue)</b>	Fr. 1'376'000.00	Fr. 634'500.00	Fr. 1'128'000.00	Fr. 931'000.00	
<b>Total chapitre A</b>					<b>Fr. 4'069'500.00</b>
B <u>Travaux divers</u>					
B.1 <u>Eclairage publics</u>					
Installations électriques	Fr. 190'000.00	Fr. 20'000.00	Fr. 62'500.00	Fr. 93'000.00	
Génie-civil	Fr. 200'000.00	Fr. 15'000.00	Fr. 65'000.00	Fr. 30'000.00	
B.2 <u>Incendie et secours</u>					

Installations	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	-	9'000.00	-	-
Génie-civil				
<b>B.3 Espaces verts</b>				
Fournitures d'arbres et travaux de plantations	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	141'000.00	-	302'000.00	20'000.00
<b>B.4 T.P.G.</b>				
Installations	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	-	-	35'000.00	-
Génie-civil			Fr.	
			30'000.00	
<b>B.5 Mobilier urbain</b>				
Fourniture et pose (potelets et clôtures)	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	15'000.00	-	18'000.00	30'000.00
Total (par rue)	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	546'000.00	44'000.00	512'500.00	173'000.00
<b>Total chapitre B</b>				<b>Fr.</b>
				<b>1'275'500.00</b>

5.

<b>C Honoraires divers</b>				
Ingénieurs civils	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	-	-	-	10'000.00
Ingénieurs Géomètres	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	35'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00
Architectes	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	-	-	-	-
Huissier judiciaire		Fr.		Fr.
		5'000.00		5'000.00
Total (par rue)	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	35'000.00	20'000.00	15'000.00	30'000.00
<b>Total chapitre C</b>				<b>Fr.</b>
				<b>100'000.00</b>

<b>D Frais divers</b>				
Information au public	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00
Héliographie reprographie	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00

Total (par rue)	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	
<b>Total chapitre D</b>					<b>Fr.</b>
					<b>24'000.00</b>

<b>Coût total des travaux hors TVA</b>	<b>Fr.</b>
<b>TVA</b>	<b>5'469'000.00</b>
TVA 7.5%	Fr.
	<u>410'200.00</u>

<b>Coût des travaux TTC</b>	<b>Fr.</b>
	<b>5'879'200.00</b>

Intérêts intercalaire sur travaux :	$5'829'200 \times 5 \times$	Fr.
	$\frac{18}{2 \times 100}$	<u>220'800.00</u>
	x 12	

<b>Montant total des travaux TTC</b>	<b>Fr.</b>
	<b>6'100'000.00</b>

**Déroulement du chantier**

Le déroulement des travaux sera organisé sur 3 secteurs distincts, en fonction de la mise à disposition des bâtiments.

Un premier tronçon sera aménagé entre les ponts De-Miléant et De-Gallatin.

Simultanément, les travaux seront entrepris à l'avenue des Tilleuls.

En dernier ressort, le tronçon compris entre les ponts De-Gallatin et de l'avenue d'Aïre sera aménagé.

La durée du chantier pour l'ensemble des travaux est estimée à 18 mois.

**Mise à disposition**

La mise à disposition de l'ouvrage est prévue pour avril 2001.

**Référence au PFQ (17<sup>e</sup> programme financier quadriennal 1998 - 2001)**

Objet projeté : 101.71.02 aménagement environnement urbain complémentaire à immeubles, équipements, PLQ.

**Budget prévisionnel d'exploitation**

L'entretien et le nettoyage de cet ouvrage seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront donc pas de charges d'exploitations supplémentaires.

En outre, cet investissement étant financé par le compte « Fonds d'équipement, contributions pour la construction de routes », aucune charge financière ne grèvera les budgets futurs de la Ville de Genève.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet d'arrêt ci-après :

**Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le Service gestionnaire de ce crédit est le Service études et constructions, le service bénéficiaire est le Service entretien du domaine public.

## PROJET D'ARRÊTE

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 ;

sur proposition du Conseil administratif,

### *arrête :*

**Article premier.** - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 6'100'000 francs destiné à l'aménagement du domaine public aux abords de la couverture des voies CFF de St-Jean.

**Art. 2.** - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif, dans les exercices budgétaires concernés.

**Art. 3.** - La dépense prévue à l'article premier sera financée par un prélèvement de 6'100'000 francs sur le compte « Fonds d'équipement, contributions pour la construction de routes ».

Annexes : 1 plan situation générale  
2 plans situation-projet